

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 02 MAI 2016



Spectacle «l'extraordinaire univers illustré de Jules Verne» Par la compagnie Octopus - Avec Héléne Sakellaridès (comédienne et conception des marionnettes en pâte à modeler) et Yves La Barbera (concepteur et manipulateur du théâtre à manivelles), qui a eu lieu samedi 21 mai à la salle polyvalente de Macot chef-lieu.

Sur le même thème, une exposition «les mondes de Jules Vernes» est en place du 15 mai au 30 juin à la bibliothèque de Macot chef lieu et du 1er juillet au 1er septembre à la bibliothèque de La Plagne.



la Plagne Tarentaise

L'an deux mille seize

Le 02 mai 2016 à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire.

Etaient présents :

M. Jean-Luc BOCH, maire,

MM. FAVRE Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, (présent à partir du point 12 – pouvoir à Mme Marie-Suzanne GROETZINGER), RENAUD Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, GONTHIER Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan

M. MEREL Patrice, 1er adjoint, Mme GROETZINGER Marie-Suzanne, 2e adjointe, M. BUTHOD-GARÇON Freddy, 3e adjoint, Mme GENSAC Véronique, 4e adjointe, Mme CHARRIÈRE Christiane, 6e adjointe, M. HANRARD Bernard, 7e adjoint, Mme HOËN Martine, 8e adjointe, Mme BUTHOD Maryse, 10e adjointe,

Mmes ASTIER Fabienne, BÉRARD Patricia, BÉRARD Sylvie, EMPRIN Sylvie, FAGGIANELLI Evelyne, FERRARI Valérie, LIZEROUX Marion, MARCHAND MAILLET Patricia, conseillères municipales

MM. ALLAIN Yann, ALLAMAND René, ANXIONNAZ Didier, BLANCHET Jean-Luc, BORNAND Jérémy, BOUZON Charles, BROCHE Richard, COLLOMB Pascal, DANCRE Francis, KOUMANOV Stefan, LUISET René, MORIN Sébastien, OLLINET Alain, OUGIER Pierre, OUGIER SIMONIN Joël, PELLICIER Guy, RICHERMOZ Roland, SERVAJEAN Daniel, TARDY Lionel, TRESALLET Anthony, USANNAZ Bernard, conseillers municipaux

Excusés : Mme BRUN Séverine, conseillère municipale (pouvoir à M. Jean Luc BOCH), M. MONTILLET Gérard, 9e adjoint, (pouvoir à Mme CHARRIÈRE Christiane), Mme MICHELAS Corine, conseillère municipale, (pouvoir à M. ALLAMAND René), Mme MONTMAYEUR Myriam, conseillère municipale (pouvoir à Mme ASTIER Fabienne), Mme GIROD GEDDA Isabelle, conseillère municipale (pouvoir à Mme BUTHOD Maryse), M. SILVESTRE Marcel, conseiller municipal (pouvoir à M. Lionel TARDY), M. ASTIER Laurent, conseiller municipal (pouvoir à M. KOUMANOV Stefan), M. BROCHE Gaël, conseiller municipal (pouvoir à M. PELLICIER Guy), M. POUSSIN Roger, 5e adjoint, (pouvoir à Mme FERRARI Valérie), M. GIROND Emmanuel, conseiller municipal (pouvoir à M. Roland RICHERMOZ)

Absents : Mme BERTRAND Chantal, MM. CLEYRAT Christian, BUTHOD Jeff, OUGIER Raphaël, conseillers municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

M. Yann ALLAIN est élu secrétaire de séance

Monsieur le maire excuse Anthony Favre, qui avait une réunion à l'Assemblée des Pays de Tarentaise Va-noise sur la fusion intercommunale et qui devrait rejoindre le conseil municipal un peu plus tard.

Puis, il rappelle la question de Joël Ougier Simonin lors du dernier conseil municipal «Joël Ougier Simonin souhaite faire une remarque sur le point 58 « échange de terrain entre la commune et un particulier » : si les informations données lors du conseil municipal sur la parcelle C116p de 50 m² avaient été exactes, il aurait demandé son retrait. En effet, le tarif de vente annoncé le soir du conseil n'était pas le bon. » et demande à Patrice Merel de répondre. Patrice Merel explique que le prix proposé initialement par la collectivité a été refusé par les Domaines. C'est pourquoi, ce tarif devra être modifié.

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du 04 avril 2016. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Administration générale

1. ARRÊTÉ DE CIRCULATION SUR LA COMMUNE NOUVELLE

Fabienne ASTIER rappelle aux membres du conseil municipal, que la création de la commune de La Plagne Tarentaise au 1er janvier 2016 conduit à réviser le plan de circulation et de stationnement pour le nouveau territoire.

Fabienne ASTIER explique que les conditions de circulation et de stationnement relatives au territoire des autres communes déléguées vont être répertoriées dans cet arrêté, et feront donc l'objet de nouvelles délibérations, ceci afin d'harmoniser in fine l'arrêté général sur l'ensemble du territoire de la nouvelle commune. Elle propose, pour ce soir, d'entériner les modifications apportées à la circulation et au stationnement relatifs au territoire

de la commune déléguée de La Côte d'Aime. Ces nouveaux éléments sont proposés après les visites et études réalisées par les élus et le service de police municipale sur le terrain. Le conseil municipal approuve l'arrêté général de stationnement et de circulation sur la commune nouvelle la Plagne Tarentaise tel qu'il lui est présenté.

(Votants : 51, Pour : 51)

Finances

2. RECOUVREMENT SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

Pour faire suite à la création de la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise au 1er janvier 2016, Pierre GONTHIER indique que les services de distribution d'eau et d'assainissement des 4 communes historiques ont été regroupés au sein d'une régie pour les services de l'eau et de l'assainissement.

A compter de cette date, chaque budget devra facturer le service rendu à l'utilisateur selon la périodicité définie et en accord avec les communes déléguées. Pour simplifier le recouvrement comptable, et afin d'éviter une double facturation (eau et assainissement), il y a lieu de délibérer afin d'autoriser la régie de l'eau à facturer l'intégralité des rôles aux usagers (eau et assainissement), puis à reverser périodiquement les recettes de l'assainissement au budget assainissement.

Ce qui permettra ainsi de ne générer qu'une seule facture pour l'utilisateur, regroupant les deux services, et de simplifier les procédures comptables.

Monsieur le maire demande l'approbation du conseil pour ajouter un point à cette délibération : « pour pouvoir procéder au recouvrement des recettes de la régie eau et assainissement, et engager les poursuites éventuelles, le conseil municipal doit l'autoriser à engager toutes les démarches nécessaires. » Le conseil municipal approuve l'ajout présenté par le maire.

Le conseil municipal approuve la facturation et le recouvrement du service assainissement par le budget de la régie d'eau pour le compte du budget de la régie d'assainissement. (Votants : 51, pour : 51)

3. VALIDATION TARIF DES TENNIS MACOT CHEF-LIEU

Marion LIZEROUX explique que la commune déléguée de Macot a entrepris la rénovation de 2 courts de tennis (courts 1 et 2) et la mise en place d'un système de contrôle d'accès sur les 4 courts afin de faciliter les réservations et de limiter le vandalisme sur les courts qui étaient en libre accès en 2015. Cette opération a nécessité l'investissement de 70 000€. Afin de responsabiliser les joueurs et de manière à financer l'entretien et l'achat de matériel, Marion LIZEROUX propose de fixer des tarifs relatifs à la réservation des courts de tennis pour l'année 2016 comme suit :

- Forfait saison tout public : 40€
- Forfait saison habitants de la Plagne Tarentaise : 25€ (uniquement avec justificatif de domicile à apporter en mairie)
- Forfait saison membre du tennis club la Plagne Tarentaise : 15€ (uniquement avec justificatif du club à apporter en mairie)
- Heure de tennis tout public : 7€
- Heure de tennis habitants de la Plagne Tarentaise : 4€ (uniquement avec justificatif de domicile à apporter en mairie)

Marion LIZEROUX indique que la réservation et le paiement se feront en ligne depuis l'application « Balle Jaune ». Les habitants de la Plagne Tarentaise et les membres du tennis club devront apporter un justificatif en mairie afin de se faire inscrire.

Le conseil municipal approuve les tarifs d'ac-

cès aux courts de tennis de Macot chef-lieu. (Votants : 51, pour : 51)

4. VALIDATION TARIFS ASLH ÉTÉ 2016

Christiane CHARRIÈRE rappelle que la commune déléguée de Macot La Plagne dispose d'un centre de loisirs pour la saison estivale, notamment en raison de l'éloignement des enfants résidents des stations.

Elle propose ainsi, conformément à la demande des services de la Caisse d'Allocation Familiale de la Savoie, d'appliquer des tarifs similaires à ceux de l'EAC d'Aime, pour une cohérence tarifaire au niveau du territoire cantonal, et de conserver la tarification de la saison d'hiver, à savoir :

	QF1 (0-350)	QF2 (351-500)
1/2 J MATIN OU APRÈS MIDI	3,50 €	4,50 €
JOURNÉE	6,00 €	8,00 €
SEMAINE MATIN + APRÈS -MIDI	25,00 €	35,00 €

	QF3 (501-650)	QF4 (651-800)
1/2 J MATIN OU APRÈS MIDI	5,50 €	6,50 €
JOURNÉE	10,00 €	12,00 €
SEMAINE MATIN + APRÈS -MIDI	45,00 €	55,00 €

	QF5 (801-950)	QF6 (951-1100)
1/2 J MATIN OU APRÈS MIDI	7,50 €	8,00 €
JOURNÉE	14,00 €	15,00 €
SEMAINE MATIN + APRÈS -MIDI	65,00 €	70,00 €

	QF7 (1101-1400)	QF8 (1400 EY +)
1/2 J MATIN OU APRÈS MIDI	8,50 €	9,50 €
JOURNÉE	16,50 €	18,00 €
SEMAINE MATIN + APRÈS -MIDI	77,50 €	85,00 €

Le conseil municipal approuve les tarifs de l'accueil de loisirs tels que proposés ci-dessus. (Votants : 51, Pour : 51)

5. ACCORD INDEMNITÉ SINISTRE BELLE PLAGNE – CENTRE DE FORME

Monsieur le maire rappelle que le centre de forme de Belle Plagne, situé sur la commune déléguée de Macot la Pagne, a subi de lourds dégâts, suite à l'explosion d'un ballon d'eau chaude, le 19 janvier 2015.

Après de longs mois d'expertises et de réunions contradictoires, l'assurance a finalement accepté d'indemniser la commune à hauteur de 1 500 000 euros ht, dont 877 450 euros à titre d'indemnité immédiate et 622 550 euros en différé, franchise contractuelle de 5 000 euros déjà déduite, à titre d'indemnité totale et définitive, pour tous les dommages et préjudices causés par le sinistre.

Monsieur le maire explique que cette indemnité est versée au titre de la reconstruction à l'identique du bâtiment. Il indique que des avenants seront proposés au conseil municipal afin de modifier le bâtiment et de pouvoir proposer un vrai centre d'intérêt touristique à la station de Belle Plagne.

Le conseil municipal accepte sans exception ni réserves de Gan Assurances la somme de un million cinq cent mille euros (1 500 000 €) dont 877 450 € à titre d'indemnité immédiate et 622 550 € en différé, franchise contractuelle de 5000 € déjà déduite, à titre d'indemnité totale et définitive, pour tous les dommages et préjudices causés par le sinistre en référence. (Votants : 51, pour : 51)

6. SUBVENTION FAN CLUB JULIEN LIZEROUX – 1500 EUROS

Sylvie BÉRARD rappelle qu'un voyage collectif au Puy du Fou a été proposé aux habitants de La Plagne Tarentaise, dans le cadre du partenariat entre La Plagne et le Parc. Des tarifs préférentiels ont été négociés, et le transport a été organisé par bus, moyennant une aide apportée par la collectivité.

Afin de permettre l'organisation de ce séjour et notamment la prise en charge du transport, une collaboration avec l'association « Fan Club Julien Lizeroux », a été nécessaire. Sylvie Bérard demande au conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1 500 euros au Fan club de Julien Lizeroux.

Le conseil municipal approuve l'attribution de cette subvention. (Votants : 51, pour : 49, abstention : 2, Evelyne FAGGIANELLI, Pierre OUGIER)

7. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE DE DÉNEIGEMENT POLYVALENT (RENOUVELLEMENT)

Roland RICHERMOZ explique que la commune déléguée de Bellentre a déposé, en 2015, une demande de subvention dans le cadre du programme du Fonds Départemental pour l'Équipement des Communes (FDEC) pour l'acquisition d'un véhicule de déneigement polyvalent.

Le Conseil Départemental de la Savoie a donné son accord pour acquérir l'engin avant l'octroi d'une éventuelle aide ; le camion a donc été acheté.

Cependant, en raison du grand nombre de dossiers en attente de financement, la commission permanente du Conseil Départemental n'a pas été en mesure de retenir cette opération pour la programmation 2015 ; C'est pourquoi, il est proposé à la commune de renouveler sa demande pour la prochaine session budgétaire 2016.

Le conseil municipal renouvelle sa demande auprès du Fonds Départemental pour l'Équipement des Communes (FDEC) pour l'attribution d'une subvention concernant l'acquisition d'un véhicule de déneigement polyvalent. (Votants : 51, pour : 51)

8. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET À L'ÉTAT AU TITRE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA CANTINE DU GROUPE SCOLAIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME

Daniel RENAUD explique que la commune déléguée de la Côte d'Aime a un projet de réaliser une cantine scolaire pour son école. L'enveloppe prévisionnelle, estimée à 300 000,00 € est programmée sur les budgets 2016-2017 dans le cadre des investissements programmés par la commune déléguée de La Côte d'Aime. Ces travaux pourraient bénéficier de subventions.

Daniel RENAUD propose ainsi de solliciter les partenaires potentiels pour l'octroi d'une aide, la plus élevée possible, pour la réalisation de ce projet.

Yann ALLAIN demande si cette nouvelle cuisine scolaire préparera ses propres repas ou bien se fournira à la cuisine centrale de La Plagne Tarentaise. Daniel RENAUD confirme que les repas seront livrés par la cuisine centrale de La Plagne Tarentaise et que les travaux concernent uniquement un nouvel aménagement permettant d'accueillir les enfants dans les normes HACCP.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à solliciter les partenaires publics pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible et de demander la possibilité de démarrer les travaux avant l'octroi de la subvention. (Votants : 51, pour : 51)

9. PROGRAMME 2016 DES TRAVAUX À RÉALISER EN FORÊT COMMUNALE DE MACOT LA PLAGNE (COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTAISE) : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL

Monsieur le maire indique qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2016. La nature des travaux est la suivante : nettoyage et dépressage de semis naturels.

Ces travaux donnent lieu à des subventions pour travaux sylvicoles, pour lesquelles une délibération est nécessaire.

Monsieur le maire présente l'aide possible du Conseil Régional :

Dépenses subventionnables : 32 960,00 € H.T

- montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional : 5 409,00 € H.T.

- montant total des subventions 5 409.00 euros HT.

- montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés : 27 551.00 € H.T.

Le conseil municipal sollicite une aide auprès du Conseil Régional pour le programme 2016 des travaux à réaliser en forêt communale de Macot La Plagne sur la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants : 51, pour : 51)

Ressources humaines

10. MISE EN PLACE D'UN RÉGIME INDEMNITAIRE TRANSITOIRE POUR LES AGENTS CONTRACTUELS

Lors de la création de la commune nouvelle au 1er janvier 2016, Pierre GONTHIER explique que les agents transférés des communes de Bellentre, La Côte d'Aime, Macot-la-Plagne et Valezan à la commune nouvelle ont conservé le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable. Par ailleurs, ils ont conservé également les avantages collectivement acquis. Le nouveau régime indemnitaire de la commune de La Plagne Tarentaise sera élaboré, après consultation du comité technique mis en place dernièrement. La difficulté se pose dans la mesure où pour tous les agents nouvellement recrutés, aucun régime indemnitaire ne leur est actuellement applicable. Cette situation est très pénalisante car elle conduit les candidats aux emplois communaux vacants à refuser les postes proposés faute de pouvoir leur attribuer les primes afférentes à leur grade. A terme, elle est susceptible de faire obstacle à la continuité des services.

Pierre GONTHIER propose ainsi d'appliquer aux agents nouvellement recrutés, à titre transitoire, le régime indemnitaire qui était en vigueur au 31 décembre 2015 pour le personnel de la commune de Macot-la-Plagne.

Le conseil municipal décide d'appliquer aux agents nouvellement recrutés le régime indemnitaire qui était en vigueur au 31 décembre 2015 pour le personnel de la commune de Macot-la-Plagne dans l'attente du régime indemnitaire élaboré par le comité technique. (Votants : 51, pour : 51)

11. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION PÉRI ET EXTRA-SCOLAIRE

Christiane CHARRIÈRE rappelle la mise en place d'un centre de loisirs et la réforme des rythmes scolaires. En ce sens, les services de

la DDJS (depuis décembre 2015) obligent à un taux d'encadrement spécifié, d'une part par décret et d'autre part par les normes de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Elle propose donc la création d'1 poste adjoint d'animation à temps plein (35 heures), pour la période du 1er août 2016 au 31 juillet 2017. Cet agent contractuel interviendra tant au niveau de la cantine, des TAP, de la garderie que du centre de loisirs.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 51, pour : 51)

12. CRÉATION DE DEUX POSTES SAISONNIERS AU MULTI ACCUEIL LES P'TITS BONNETS – ÉTÉ 2016

Anthony FAVRE intègre la séance à 19h40 et le pouvoir donné à Marie-Suzanne GROETZINGER est donc annulé.

Chaque été, des agents saisonniers sont recrutés pour les services de la structure multi accueil crèche/halte-garderie les p'tits Bonnets de Plagne Centre. L'agrément actuel de la crèche est de 37 places, et afin de faire face à l'augmentation des demandes en crèche des vacanciers, 22 places supplémentaires ont été accordées depuis décembre 2015.

Afin de respecter les taux d'encadrement des bébés et enfants, Christiane CHARRIÈRE propose la création de 2 postes pour la saison estivale 2016 :

- 1 Auxiliaire de puériculture ou Educateur de Jeunes Enfants ou infirmière, pour la période du 7 juillet au 26 août 2016 – 35 heures

- 1 Adjoint d'animation (CAP petite enfance ou autre diplôme équivalent) pour la période du 7 juillet au 26 août 2016 – 35 heures.

Monsieur le maire ajoute que les retours sont très positifs concernant le service pour les vacanciers.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées.

(Votants : 51, pour : 51)

13. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS AU CENTRE DE LOISIRS LES TOUCH'A TOUT – ÉTÉ 2016

Le centre de loisirs « les Touch'a Tout » communal est ouvert depuis décembre 2015 et accueille les enfants résidant ou scolarisés sur la commune les samedis, dimanches en saison hivernale et durant les vacances scolaires (hors vacances de Toussaint).

Afin d'assurer les normes d'encadrement des enfants imposées par les services de Jeunesse et Sport, le conseil municipal approuve le recrutement de 2 adjoints d'animation à temps complet, du 7 juillet au 26 août. (Votants : 51, pour : 51)

14. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2016-133 PORTANT CRÉATION DE 3 POSTES SAISONNIERS DE PATROUILLEURS VTT – ÉTÉ 2016

René ALLAMAND rappelle que le conseil municipal a validé, lors de la dernière réunion, la création de 3 postes saisonniers de patrouilleurs VTT pour l'été 2016 du 15 juin au 08 septembre. Il n'a pas été pris en compte la réalisation des travaux préalables, ainsi que celle des modules en bois. De ce fait, il est proposé de modifier les dates de contrats saisonniers comme suit, du 1er juin au 15 septembre.

Le conseil municipal approuve la modification de la délibération 2016-133 portant création de 3 postes saisonniers de patrouilleurs VTT comme proposé ci-dessus. (Votants : 51, pour : 51)

15. PRISE EN CHARGE DES INDEMNITÉS POUR LES ACCOMPAGNATEURS DU SÉJOUR DE CLASSES DE DÉCOUVERTES DE L'ÉCOLE DE MACOT

Patricia BÉRARD explique que 4 classes du groupe scolaire Albert Perrière (Chef-Lieu Macot) vont partir en classe de découverte :

Mme TOUVIER et M. BOUZON partiront avec les élèves du 20 au 25 juin à St Cyr sur Mer et les classes de Mme ASTIER PERRET et M. LUTZ partiront du 13 au 17 juin à Autrans.

En plus du personnel enseignant, d'une ATSEM et de quatre bénévoles, il est prévu de recruter trois jeunes afin d'encadrer ces classes de découverte. Il avait été convenu que la mairie prenne en charge le versement d'une indemnité de 200 euros net aux accompagnateurs suivants : MAITRE Heidi, DELENIZIER Clémentine, et RAFFNER Sonia.

Le conseil municipal approuve la prise en charge des accompagnateurs aux classes découvertes de l'école de Macot chef-lieu à hauteur de 200 euros net par personne. (Votants : 51, pour : 51)

16. CRÉATION D'UN POSTE D'ATSEM À TEMPS NON COMPLET POUR L'ÉCOLE DE VALEZAN – ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

Pierre GONTHIER propose de recruter une ATSEM à temps non complet pour l'école de Valezan en qualité d'agent non titulaire du 31 août 2016 au 30 août 2017 pour un temps de travail annualisé de 27.07h (27 heures et 4 minutes), soit 34h30 min sur les 36 semaines d'école, cet agent étant payé sur 12 mois.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées.

(Votants : 51, pour : 51)

Travaux

17. LA PLAGNE TARENTOISE - TERRITOIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT SUR LE RÉSEAU HTA «SECTEUR LA PERRIÈRE»: APPROBATION DE PRINCIPES D'UNE OPÉRATION GLOBALE ET AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

Patrice MEREL informe que la commune souhaite réaliser une opération de travaux d'enfouissement sur le réseau HTA « secteur La Perrière » à Macot chef-lieu (haut de Macot jusqu'à l'OPAC). La Commune a saisi le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (collectivité compétente au titre de ses attributions respectives et notamment pour l'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité), pour l'informer de son projet de travaux sur les réseaux secs « secteur La Perrière ». Dans le cadre de la délégation des prérogatives de maîtrise d'ouvrage reçues de la commune, le SDES a donc commandé des études de maîtrise d'œuvre pour cette opération tous réseaux secs confondus. Il en ressort que le coût global de l'opération s'élève à 111 943.09 € TTC, dont 81 451.94€ de participation du SDES, soit un reliquat à charge de la commune de 30 491.15 € TTC.

Patrice MEREL indique que cette ligne est une des dernières lignes à haute tension non enfouies.

Patrice MEREL demande donc au conseil municipal de nommer le SDES, maître d'ouvrage désigné de cette opération. Patrice MEREL ajoute que le TDL a prévu l'enfouissement de la ligne HTA allant sur Sangot.

Joël OUGIER SIMONIN n'est pas d'accord avec ce projet car certaines parcelles traversées sont constructibles. ERDF devrait donc automatiquement enfouir la ligne. La commune aurait seulement pu accompagner le projet et économiser 30 000 euros. Monsieur le maire indique qu'ERDF ne pourra jamais prendre en charge l'enfouissement des lignes pour l'ensemble des terrains constructibles de la commune.

Joël Ougier Simonin fait remarquer que les propriétaires, impactés par l'enfouissement, n'ont pas encore été consultés.

Patrice Merel répond qu'il reviendra au SDES de négocier avec les propriétaires des parcelles traversées.

Le conseil municipal approuve l'association des interventions de la Commune et du SDES dans une opération globale pour les travaux d'enfouissement du réseau HTA « secteur La Perrière » dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'un d'eux ; et autorise monsieur le maire à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

(Votants : 51, pour : 50, contre : 1 Joël Ougier Simonin)

Urbanisme

18. AUTORISATION À LA SAS LA BERGERIE À DÉPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Patrice MEREL, ne prenant pas part au vote, quitte la séance.

La commune a été saisie par les représentants de la SAS LA BERGERIE d'une demande d'extension de leur restaurant d'altitude situé sur le domaine skiable de la Plagne.

Aujourd'hui, le bâtiment existant fait l'objet d'un bail à construction avec la commune, avec une parcelle dédiée. Dans le cadre de l'extension prévue, celui-ci doit s'agrandir sur une parcelle communale attenante.

Il convient d'autoriser l'exploitant à déposer sa demande de permis de construire sur une parcelle communale section N 1552 (emprise 300 m²). Monsieur le maire ajoute que ce projet d'extension concerne également la réalisation de toilettes ouvertes à tout public. Le conseil municipal autorise les représentants de SAS LA BERGERIE à déposer une demande de permis de construire sur les parcelles communales section N 1552 (emprise 300 m²) dans le cadre de l'extension de leur bâtiment. (Votants : 50, pour : 50)

19. OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION : REQUALIFICATION DE L'ENTRÉE DE LA STATION DE PLAGNE CENTRE

Patrice MEREL rappelle que la commune déléguée de Macot la Plagne a lancé une étude de requalification de l'entrée de la station de Plagne Centre, avec pour effets de modifier de façon substantielle le cadre de vie. Une concertation préalable à la mise en œuvre de cette opération doit être organisée afin d'associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées pendant la durée d'élaboration de ce projet.

Les objectifs poursuivis par la Commune pour cette opération sont les suivants :

- Revaloriser et identifier la porte d'entrée de la station
- Améliorer les conditions d'accueil de la clientèle avec la création d'une véritable gare routière couverte avec le transfert de l'accueil de l'office de tourisme. Différentes options ont été envisagées pour optimiser au mieux ce

bâtiment : déplacement du bureau de poste, création d'un bowling avec un snack bar en sous-sol, réalisation d'un musée « maison des mines de montagne et du patrimoine » en partie supérieure.

Patrice MEREL ajoute qu'il est également prévu une esplanade multi services et loisirs (Pati-noire, jeux enfants...).

La concertation aura lieu du 17 mai au 10 juin 2016. Un dossier sera consultable à la fois à la salle omnisports et en mairie de La Plagne Tarentaise pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet www.mairie-macotlaplagne.com. Une réunion publique est organisée le 08 juin 2016 à 10h00 à la salle omnisports Pierre LEROUX à Plagne Centre.

Joël OUGIER SIMONIN trouve dommage que la date de la réunion ait été fixée en dehors de l'ouverture de la station. Il trouve le projet très intéressant. Par contre, il souhaiterait qu'un planning prévisionnel des travaux soit fourni en définissant les priorités.

En effet, 60 places de parking vont être supprimées. Il est important que ces places soient remplacées en priorité. Le bâtiment multi-services incluant les places de parking devrait être logiquement construit avant d'intervenir sur la place Albert Perrière et la suppression du stationnement.

Joël OUGIER SIMONIN rappelle que cette opération est très onéreuse et il aurait bien aimé qu'une prospective soit réalisée pour connaître le montant de l'emprunt et les modalités de remboursement.

Monsieur le maire apporte les réponses suivantes aux interrogations de Joël Ougier Simonin :

- Concernant les places de parking : le projet va démarrer en 2017 avec la suppression partielle des parkings et le dévoiement des réseaux. Il y aura donc toujours du stationnement pour l'hiver 2017-2018.

Le bâtiment multi services, situé à la place de l'actuelle gendarmerie, sera construit sur 3 niveaux dont un niveau dédié à des parkings. Une soixantaine de places est prévue pour pallier les places supprimées sur la place Perrière. Ce bâtiment devrait être livré pour l'automne 2018.

Monsieur le maire informe qu'il y aura également des places de stationnement dans le bâtiment qui devrait être réalisé en haut de Plagne Centre, en dessous de l'immeuble L'Aconcagua. Ce qui permettra de doubler le nombre de stationnements sur la station de Plagne Centre.

- Concernant le plan pluriannuel d'investissement : Monsieur le maire rappelle que ce dernier a été modifié en intégrant tous les projets de la commune. Il s'avère que le financement de ce projet est tout à fait réalisable et ce sur une dizaine d'années. L'emprunt envisagé a d'ailleurs été revu à la baisse depuis les premières estimations 2014, et est passé de 6,5 millions d'euros à 3 millions d'euros.

Il répète ce qu'il a déjà dit plusieurs fois : le plan pluriannuel d'investissement a été élaboré sur la base d'un minimum de recettes avec des dépenses fixées au maximum.

Monsieur le maire rappelle à Joël OUGIER SIMONIN qu'il était présent lors des différentes réunions de travail relatives au plan pluriannuel d'investissement et qu'il n'est pas possible ce soir de reprendre intégralement ces explications. En revanche, si certains passages ne sont pas clairs pour Joël OUGIER SIMONIN, monsieur le maire se tient à sa disposition pour répondre à ses questions.

Joël OUGIER SIMONIN répond qu'il a bien compris les explications données lors de ces réunions et qu'il lui semble bien que le projet du bâtiment multi services n'était pas prévu dans le PPI, et le taux d'endettement atteignait déjà 80%.

Il a bien entendu les explications de monsieur le maire mais il insiste sur le bien-fondé de réaliser un prévisionnel.

Patrice MEREL indique qu'un calendrier est en train d'être réalisé sur l'avancement du projet et qu'il sera transféré aux élus dès sa finalisation.

Pierre GONTHIER rappelle que, comme évoqué lors des différentes commissions des finances, une prospective est en cours d'élaboration à l'échelle de La Plagne Tarentaise afin de connaître le taux d'endettement de l'ensemble de la commune. Celle-ci devrait être présentée aux élus après la saison d'été.

Le conseil municipal approuve les objectifs poursuivis dans le cadre de l'opération de requalification de l'entrée de la station de la Plagne Centre, ainsi que les modalités de la concertation préalable et demande à monsieur le maire d'ouvrir la concertation. (Votants : 51, pour : 50, contre : 1 Richard BROCHE)

20. BELLECÔTE : HAMEAU DES MOUTONS : ACCORD AVEC L'OPÉRATEUR/EXPLOITANT

Patrice MEREL rappelle que la commune déléguée de Macot La Plagne a déposé une demande d'autorisation d'Unité Touristique Nouvelle sur le secteur du chalet des Moutons, dans le cadre du projet dénommé le « Hameau des Moutons » auprès de M. le Préfet de la Savoie.

Aujourd'hui, le dossier est en cours d'enquête, et il convient de formaliser les principes de l'accord qui vont lier la collectivité à l'opérateur/exploitant, la société POWERHOUSE HOSPITALITY SAS :

- le prix de vente s'élèvera à 140€/m² de surface de plancher pour la partie hébergement touristique ; aucune charge foncière ne sera réclamée au titre du logement du personnel

- affectation en hébergement hôtelier de ce projet pendant 40 ans ; celle-ci est une obligation déterminante de ce projet.

Joël OUGIER SIMONIN demande si la gestion du bâtiment se fera en résidence hôtelière ou en hôtel. Monsieur le maire répond que deux types de gestion seront mis en place : hôtel 5 étoiles pour

une partie du bâtiment, et un projet hôtelier innovant style « auberge de jeunesse » haut de gamme adapté à la demande pour l'autre partie : week-end/semaine/groupe/particulier. Ce style d'hébergement est très en vogue dans toutes les capitales européennes. Ce sera le premier établissement en montagne. Des bâtiments seront prévus afin de séparer la clientèle en terme d'hébergement mais en créant un pôle commun proposant services et différentes animations.

Joël OUGIER SIMONIN est contrarié par le prix demandé pour le terrain car cet emplacement est idéal. Il estime que le prix aurait pu être plus élevé pour la partie résidence hôtelière. Les services de la mairie devaient se renseigner sur les tarifs d'autres stations.

Monsieur le maire répond que si la commune de La Plagne Tarentaise veut se comparer à Courchevel 1850, il est évident que les tarifs ne seront pas les mêmes. En revanche, le prix proposé correspond bien à la valeur actuelle du marché pour La Plagne.

Le conseil municipal autorise la société dédiée du groupe POWERHOUSE HOSPITALITY SAS, représentée par M. Dominique MONTEL, à déposer une demande de permis de construire sur la parcelle communale cadastrée section M n° 2450 dans le cadre du projet dénommé « le Hameau des Moutons » et exige la conclusion d'une convention d'aménagement avec pour condition déterminante et non négociable l'obligation d'un classement en hébergement hôtelier pour une durée de 40 ans. (Votants : 51, pour : 51)

21. LA CÔTE D'AIME : DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN / DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN RENFORCÉ

Freddy BUTHOD GARÇON explique que la délibération approuvant le PLU de la commune déléguée de la Côte d'Aime de 2008 a fait l'objet d'une annulation, ce qui a entraîné de fait l'irrégularité de la délibération instituant le droit de préemption sur ce territoire. Aujourd'hui, il convient de délibérer à nouveau pour instituer le droit de préemption tout en le renforçant afin de mieux maîtriser le foncier dans le cadre des objectifs définis par le PADD du PLU approuvé en 2012. Il ajoute que ce droit de préemption permet à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations d'aménagement répondant aux objets définis par l'article L 300-1 du code de l'urbanisme, à l'exception de ceux visant à sauvegarder ou à mettre en valeur les espaces naturels.

Le conseil municipal institue un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser de la commune déléguée de la Côte d'Aime. (Votants : 51, pour : 51)

22. PLAGNE BELLECÔTE : AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC LA SAS LE BONNET

Marion LIZEROUX, ne prenant pas part au vote, quitte la séance.

Patrice MEREL rappelle que la commune déléguée de Macot la Plagne avait lancé un appel à candidatures pour la réalisation d'un bâtiment à usage de snack/bar et d'animation à Plagne Bellecôte, à l'aval du secteur du chalet des Moutons.

Un candidat a été retenu, la SAS Le Bonnet, suite à l'obtention du permis de construire, aujourd'hui, purgé de tout recours et retrait. Il convient ainsi de procéder à la signature du bail emphytéotique prévu pour une durée de 40 ans pour un loyer de 12 000 € sur 10 ans et à partir de la 11^e année 4.5% du chiffre d'affaire, tel que défini dans le cadre de ce projet.

Patrice MEREL précise qu'une participation financière au dossier commission des sites, procédure de révision PLU et d'insertion de la demande globale pour l'aboutissement du projet, sera demandée à la SAS BONNET pour un montant de 10 000 euros. Il ajoute que la sanction pour non-respect de la convention s'élève à 1000 €/jour et que la participation communale aux toilettes à usage du public s'élève à 3 000 €/an. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer un bail emphytéotique avec la SAS Le Bonnet à la condition qu'une participation financière au dossier commission des sites, procédure de révision PLU et d'insertion de la demande globale pour l'aboutissement du projet soit versée à la collectivité pour un montant de 10 000 €. (Votants : 50, pour : 50)

23. PROJET EIGER PLAGNE CENTRE SOUS ACONCAGUA

Monsieur le maire rappelle que la commune déléguée de Macot la Plagne a attribué au groupe FLORIOT le tènement situé à l'ouest de l'immeuble Aconcagua à Plagne Centre à l'aval de la RD pour la réalisation d'un bâtiment de 100 logements pour une surface de plancher de 5457 m², ainsi que la réalisation d'un parking de 162 places couvertes. Le prix d'acquisition net du foncier s'élève pour l'acheteur à 310 €/m² de surface de plancher (5457 m² prévus), une moins-value lui est attribuée en raison de la géologie du sol qui va engendrer des surcoûts importants.

Après les expertises de sol menées par les entreprises EQUATERRE d'une part et FONDASOL d'autre part, il s'avère que le surcoût peut s'élever à 1 100 000 euros (impact financier maximal pour la collectivité dans le projet), ce qui permet une réalisation du foncier à hauteur de 600 000 €.

Si le surcoût n'atteint pas ce montant la différence sera reversée à la collectivité (factures

des travaux à l'appui). Monsieur le maire indique que le terrain sera inconstructible si ces travaux de fondation ne sont pas réalisés.

Par ailleurs, le coût d'acquisition pour la collectivité en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) de 44 places de stationnement couvert s'élèvera à 600 000 €, avec la restitution des 50 à 54 places non couvertes existantes. Joël OUGIER SIMONIN ne voit pas l'utilité pour la commune d'acheter des places de stationnement à la sortie de Plagne Centre. Il est d'accord pour que la commune aide le promoteur pour la construction du bâtiment mais pas qu'elle achète également des places de stationnement. Ces places devraient être laissées aux propriétaires alentours.

Monsieur le maire explique que l'achat de ces places comblerait une partie du déficit en stationnement que va entraîner le projet de requalification de la place Perrière. Il rappelle que Plagne Centre est une des stations qui connaît le plus de difficultés au niveau du stationnement. Monsieur le maire indique que la collectivité met tout en œuvre pour désengorger Plagne Centre notamment avec l'ouverture du parking de Plagne Soleil aux places saisonnières.

Monsieur le maire ajoute que 27 places sont prévues à la vente pour les propriétaires des bâtiments adjacents.

Patrice MEREL fait remarquer que cela permettra également de récupérer les places aériennes aux alentours.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer une promesse de vente dans les conditions financières telles qu'elles lui sont présentées ainsi qu'une convention d'aménagement. (Votants : 51, pour : 50, Contre : 1, Joël Ougier Simonin)

24. BAUX À CONSTRUCTION SARL CLPS ET SARL 2L2M – PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES SUR LES BIENS ÉDIFIÉS

Anthony TRESALLET informe les élus que la commune déléguée de Bellentre par délibération n° 2015/058 a attribué un appel à projets pour hébergements touristiques, sur la station de Montchavin-la-Plagne, à la SARL CLPS et à la SARL 2L2M. Cette attribution se traduit par la mise à disposition de terrains prenant la forme de baux à construction.

La délibération n° 2015/128 du conseil municipal de la commune déléguée de Bellentre précise, pour sa part, les surfaces, les montants des loyers, la durée des baux et les servitudes à mettre en place.

Il convient cependant, pour que les preneurs puissent obtenir un prêt pour la construction du bien, qu'ils puissent hypothéquer les biens édifiés sur les parcelles louées par la commune.

Il est proposé que la commune autorise les preneurs à grever de privilèges et d'hypothèques leurs droits aux présents baux à construction et les constructions qu'ils auront édifiées sur les terrains qui en sont l'objet. Le conseil municipal autorise la SARL CLPS (représentée par Monsieur André BÉRARD et Madame Chantal BÉRARD) et la SARL 2L2M (représentée par Monsieur Emmanuel ASTIER et Madame Laurence BÉRARD) à grever de privilèges et d'hypothèques leurs droits aux présents baux à construction et les constructions qu'ils auront édifiées sur les terrains qui en sont l'objet. (Votants : 51, pour : 51)

25. PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION : AVIS DE LA COMMUNE

Patrice MEREL rappelle l'arrêté préfectoral en date de 21 juin 2012 prescrivant l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'Isère sur les Communes allant de Saint-Marcel à Landry.

Les objectifs de la prescription de ce PPRI permettent de disposer d'un document unique de gestion des risques d'inondation :

- Pour garantir la prise en compte du risque dans les politiques d'urbanisation et d'aménagement
- Pour définir les orientations d'aménagement durable des communes au travers des documents d'urbanisme
- Pour garder en mémoire et intégrer le risque sur l'ensemble des communes concernées
- Pour instruire en toute connaissance de cause les autorisations d'urbanisme
- Pour définir des actions de prévention individuelles ou collectives

Les quatre communes de La Plagne Tarentaise sont concernées.

Aujourd'hui, suite à la concertation menée auprès de la population et de l'ensemble des acteurs, il convient que le conseil municipal émette un avis sur le projet qui sera soumis à l'enquête publique.

Le conseil municipal indique qu'il n'a pas de remarques supplémentaires que celles qui ont été émises lors de la concertation et émet un avis favorable. (Votants : 51, pour : 51)

26. AMÉNAGEMENT DU DOMAINE SKIABLE — ZONE DE PLAN BOIS

Roland RICHERMOZ explique que la Société d'Aménagement de la Plagne (SAP), concessionnaire du domaine skiable et des remontées mécaniques souhaite réaliser plusieurs aménagements à Plan Bois, à savoir :

- Création d'un nouveau téléski,
- Création d'un tapis roulant,
- Pose d'un réseau d'enneigeurs.

Il indique que le comité pour le domaine skiable de Bellentre souhaite que le téléski existant soit conservé une année supplémentaire, en parallèle du nouveau téléski, avant que ne soit aménagé le tapis roulant. Ceci afin de tirer un bilan à l'issue de la saison 2016-

2017 sur la coexistence de ces deux équipements. Il convient ainsi d'autoriser la SAP à déposer toutes les autorisations d'urbanisme relatives à l'exécution du projet. René ALLAMAND fait remarquer que ce projet a été transmis à la SAP via le Syndicat intercommunal de la Plagne, avec les remarques faites par la commune déléguée de Bellentre.

Anthony TRESALLET demande si ces remontées mécaniques seront gratuites. Anthony FAVRE répond que le nouveau tapis et le téléski existant seront gratuits. En revanche, le forfait est obligatoire pour la montée jusqu'à Plan Bois. Aucune information concernant le nouveau téléski pour le moment.

Anthony FAVRE explique que la SAP sollicite les communes car ils souhaitent étendre le réseau d'enneigeurs. Sur les secteurs choisis, certaines parcelles sont communales et d'autres privées. Ces dernières feront l'objet de négociation. Le conseil municipal autorise la société d'aménagement de la Plagne à réaliser le téléski et les enneigeurs sur les parcelles suivantes :

Section K n° 89, 90, 92 et 443 sur le territoire de la commune déléguée de Bellentre et Section G n° 660, 657, 768 et 933 sur le territoire de la commune déléguée de Macot-la-Plagne (Votants : 51, pour : 51)

27. DÉLIBÉRATION SOLLICITANT LA DÉNOMINATION DE COMMUNE TOURISTIQUES

René ALLAMAND explique qu'un travail relatif au classement des communes supports de la Plagne en « station classée de tourisme » a été engagé par les services de l'OTGP et du SIGP depuis plusieurs mois. Afin de pouvoir déposer ce dossier, il est indispensable qu'au préalable les communes obtiennent la dénomination de « commune touristique ». Cette dénomination avait été obtenue par les quatre communes du SIGP en Juin 2015. Or, la création de communes nouvelles a rendu caduque cette dénomination pour trois d'entre elles : Aime, Bellentre et Macot la Plagne.

Il est nécessaire de déposer auprès de la Préfecture de la Savoie un nouveau dossier de demande de dénomination pour les communes nouvelles d'Aime la Plagne et La Plagne Tarentaise.

Le classement de l'Office de Tourisme de la Grande Plagne en catégorie III, première étape de la procédure, nécessaire au dépôt de demande de dénomination touristique a été prononcé par arrêté préfectoral en date du 25 Avril 2016.

Le SIGP, assure l'assistance technique et constitue actuellement ces dossiers mais il appartient à la commune de solliciter officiellement la dénomination en commune touristique.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à solliciter la dénomination de commune touristique pour la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants : 51, pour : 51)

Questions diverses

SITE INTERNET LA PLAGNE TARENTEAISE

Véronique GENSAC explique que deux réunions ont déjà eu lieu en rapport avec l'éventuelle mise en place d'un site internet La Plagne Tarentaise.

2 hypothèses étaient retenues :

- CHOIX 1 : Création d'un site La Plagne Tarentaise avec la conservation des 4 sites des communes historiques

- CHOIX 2 : Création d'un seul et unique site La Plagne Tarentaise avec une page dédiée pour chaque commune.

Une redirection sera mise en place sur les sites historiques vers le nouveau site de La Plagne Tarentaise.

La proposition faite ce soir aux élus est de partir sur le choix 2 pour une facilité de gestion et une meilleure lisibilité pour les administrés.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le choix n°2.

RÉUNION APTV — FUSION INTERCOMMUNALE

Anthony FAVRE explique qu'il a participé à une réunion organisée par l'association des maires de Tarentaise qui portait sur la fusion éventuelle des intercommunalités. La question est de savoir si les 5 intercommunalités de la Tarentaise (Bourg Saint Maurice, Aime, Moutiers, Bozel et Aigueblanche) sont conservés sur le territoire ou bien si la volonté est plutôt de se regrouper.

Il rappelle que le Préfet a déjà imposé des

fusions, par exemple : en Maurienne. Les 7 intercommunalités de la Maurienne vont devoir fusionner pour n'être plus que 5 au 1er janvier 2017 et plus qu'une seule d'ici 3 ans. Pour éviter le même schéma, les élus des 5 intercommunalités de la Tarentaise ont souhaité se réunir pour réfléchir en avance sur une future fusion. Les services de l'APTV ont déjà réalisé une compilation des différentes compétences des intercommunalités pour voir lesquelles pourraient être fusionnées (eau et assainissement, le SCOT....). Anthony FAVRE informe que les élus seraient d'accord pour une fusion à 1, 2 ou 3 interco. Le but est surtout d'en discuter en avance plutôt que de se retrouver au dernier moment avec l'obligation de fusionner. D'autres réunions sur ce sujet vont avoir lieu dans les mois qui arrivent.

Anthony FAVRE ajoute, qu'à l'issue de cette réunion, les élus ont été informés que les collectivités risquent d'être contraintes (dans un délai non défini à ce jour) d'adhérer à un Etablissement Public Foncier. Cette question sera abordée lors d'un prochain conseil municipal, avec les informations précises et chiffrées qui auront été analysées.

Yann ALLAIN apprécie que les élus se rencontrent pour discuter de leur territoire et les encourage à continuer pour anticiper tous les changements futurs et éviter que l'Etat décide à leur place.

COMMISSION COMMUNALE

Anthony TRESALLET émet le souhait que les commissions soient plutôt organisées en soirée, car il est difficile de se libérer pendant la journée.

Monsieur le maire entend bien cette demande. Il explique que de nombreuses réunions ont déjà lieu le soir. Un effort va être fait pour alterner les réunions en soirée et en journée.

L'ordre du jour étant épuisé,
monsieur le maire lève la séance à 21h00.

P

ERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS 2016

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315016M1016	SAP	Plan Bois	Tapis couvert
07315016M1010	MEREL LAURE	Sangot	maison d'habitation
07315016M1012	RILLY RENÉ	CÔTE D'AIME LE VILLARD	Maison individuelle
07315016M1015	DULEPA BRUNO	Le Gothard Bellentre	Garage

CÉRÉMONIE 08 MAI 2016 - LA PLAGNE TARENTEISE



Jean Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise, Auguste Picollet, conseiller départemental et les anciens combattants, Macot chef lieu



Anthony Favre, maire de la commune déléguée de Bellentre, Roger Poussin, adjoint au maire et les anciens combattants - Bellentre



Freddy Buthod Garçon, adjoint au maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, les anciens combattants et la population - La Côte d'Aime

DÉCHETTERIE MONTORLIN

Suite à une décision prise en conseil communautaire de la Communauté de Communes des Versants d'Aime, la déchetterie de Montorlin a été définitivement fermée depuis le 1er mai 2016. Nous vous demandons donc de déposer vos encombrants ou autres déchets à la **déchetterie de Valezan**.

Rappel HORAIRES été
Déchetterie de Valezan :
de mi-mars à mi-décembre
(jusqu'au 18 décembre 2016)
du lundi au samedi
de 9h30 à 12h
et de 13h30 à 18h.
Fermée les jours fériés

Matériaux acceptés

Le dépôt est gratuit pour les particuliers et payant au m³ pour les entreprises (carnets de tickets vendus à la communauté de communes des Versants d'Aime) :

Ferraille, végétaux, encombrants (meubles, plâtre, bâche plastique, fenêtre, isolant...), bois, gravats, cartons, appareils électroniques et électriques (tout appareil contenant un pile ou un câble d'alimentation) : téléviseur, ordinateur, calculatrice, jouets à piles, réfrigérateur, four, radiateur...
huile minérale (de vidange) et végétale (de friture), peinture, solvant, phytosanitaires, filtre à huile, acide, base, aérosol, radiographie, polystyrène, piles et batteries, lampes (ampoules à économie d'énergie et tubes fluo type néon, les autres vont à la poubelle classique), pneus jantés ou non.

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

PARKING DE LA MAIRIE

Bravo à Pierre Ougier-Simonin pour le travail réalisé sur le parking de la mairie... des vrais dessins d'artiste. Monsieur le maire et l'ensemble du conseil municipal de La Plagne Tarentaise le remercie pour cette belle création.



INFORMATION FÊTE DU VILLAGE

La fête se déroulant au coeur du village, **les rues Albert Perrière et du Châtelet seront interdites à la circulation du vendredi 10 juin à 13h30 jusqu'au dimanche 12 juin à 12h00**. Les riverains domiciliés dans les rues réglementées par l'arrêté municipal devront stationner hors de cette zone en cas de besoin de leurs véhicules durant cette période. Une déviation est mise en place par la route de la remise pour les véhicules de moins de 3T5 et par Bellentre pour les véhicules de plus de 3T5 souhaitant accéder à la station de La Plagne. Nous vous remercions de votre compréhension.



COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

RALLY BELLENTRE - PARIS

Gilles Houbard, atteint de la maladie de Charcot (SLA), Fabrice RICHEL, paraplégique et leurs équipes sont partis lundi 30 mai à 10h00 de Belleentre pour rejoindre Paris afin de faire connaître la maladie de Charcot. 788 km et 13 jours de courage et de force pour combattre cette maladie. L'arrivée à Paris est prévue le 11 juin. Les enfants de l'école de Belleentre et de Macot chef-lieu, La Plagne Tarentaise, Anthony Favre, maire de la commune déléguée de Belleentre, Auguste Picollet et Cécile Utille-Grand, conseillers départementaux, Vincent Rolland, député suppléant d'Hervé Gaynard et de nombreuses personnes étaient présentes au départ pour les encourager dans leur périple.

Jean-Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise, les enfants de l'école de Macot chef-lieu et des administrés les attendaient à Macot pour leur faire une haie d'honneur lors de leur passage.

Bravo à eux ! Nous leur souhaitons une très belle et bonne route.

Vous pouvez les suivre sur la page FACEBOOK :

<https://www.facebook.com/longueroutesla/>

ou sur le site internet :

<http://www.longueroutesla.org/>



LES ENFANTS DE L'ÉCOLE DE MACOT CHEF-LIEU AVEC GILLES HOUBARD ET FABRICE RICHEL



LES ENFANTS DE L'ÉCOLE DE BELLENTRE ONT PRÉSENTÉ UNE DANSE EN LEUR HONNEUR



Gilles Houbard et Fabrice Richel entourés d'Auguste Picollet, conseiller départemental, d'Anthony Favre, maire de la commune déléguée de Belleentre, de Cécile Utille-Grand, conseillère départementale et de Vincent Rolland, député suppléant.

PERMANENCE D'ANTHONY FAVRE. MAIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Anthony Favre, maire de la commune déléguée de Belleentre tiendra des permanences en mairie les :

- Jeudi 23 juin 2016 de 16h00 à 19h00
- Vendredi 22 juillet 2016 de 8h30-11h30
- Jeudi 22 septembre 2016 de 16h00-19h00
- Vendredi 14 octobre 2016 de 8h30-11h30

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME

NETTOYAGE DU VILLARD - LA CÔTE D'AIME

Le 23 avril dernier, une douzaine de personnes avait répondu présent à l'appel des «Amis du Villard» pour une matinée de nettoyage.

Trois types de tâches avaient été définis: La chapelle, le «bachal» et les bordures de routes du village.

Le travail s'est effectué dans la bonne humeur, malgré le temps pluvieux.

A midi, les bénévoles se sont retrouvés au «four» pour un apéro et un repas «tiré des sacs».

Pour information, une journée d'entretien des sentiers est organisée en commun le samedi 25 juin 2016 sur les communes déléguées de Valezan et La Côte d'Aime.

Cette journée du 25 juin est organisée par le syndicat d'initiative de la Côte d'Aime. Inscription à partir du 1er juin.

tel : 04 79 55 69 25

mail : si.lacotedaime@free.fr



INAUGURATION DE L'OPAC - LA CÔTE D'AIME

Le Mercredi 11 mai 2016, le nouvel OPAC de la commune déléguée de la Côte d'Aime a été inauguré en présence d'Auguste PICOLLET et Cécile UTILLE GRAND, conseillers départementaux, de Claude Giroud, Président de l'OPAC de La Savoie, de Charles VINIT, Directeur de l'OPAC de La Savoie, de Daniel RENAUD, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, d'Anthony FAVRE, maire de la commune déléguée de Bellentre, de Freddy BUTHOD GARÇON et Martine HOEN, adjoints au maire, et Christiane CHARRIÈRE, adjointe au maire et représentant Jean-Luc BOCH, maire de La Plagne Tarentaise.

Ce projet est né d'une volonté de la municipalité de la Côte d'Aime d'offrir un environnement de qualité à ses habitants. L'OPAC a su répondre à cette demande en proposant la construction de ces quatre maisons locatives baptisées « Les Eglantines », construites dans le respect la réglementation thermique (RT 2012).

Ces habitations, exposées plein sud, ont été construites afin de s'intégrer harmonieusement à l'environnement et sont situées idéalement, c'est-à-dire proche de la mairie, des commerces et commodités existants sur la commune.

Trois logements ont déjà été attribués, un dossier est en cours d'instruction et la remise des clés a eu lieu dans la semaine du 17 mai 2016.

Suite au traditionnel coupé de ruban par les personnalités et élus présents, une visite des maisons a été proposée. Chacun a pu apprécier le confort et le fini des maisons ainsi que l'excellent travail réalisé par les entreprises.

Ensuite, monsieur le maire a convié l'ensemble des convives à la salle des fêtes pour les discours et le traditionnel vin d'honneur.



Recensement

Tous les jeunes ayant atteint l'âge de 16 ans révolu doivent se faire recenser pour la Journée défense à la mairie de leur domicile.

L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Remblais

Vous possédez du remblais suite à des travaux de terrassements ou autres et vous n'avez pas d'endroit où le déposer. Vous pouvez prendre contact avec la commune déléguée de Bellentre qui pourra vous proposer des lieux de dépôts autorisés.

Mairie - Philippe DAVID au 0479071106.

Végétation domaine public

Dans un souci de sécurité et de commodité, la collectivité rappelle que tout riverain se doit d'élaguer et couper ses arbustes et végétaux jouxtant la voie publique. Selon l'article R116-2-5 du code de la voirie routière, les personnes qui auront laissé croître des arbres ou des haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier, seront punis d'amende prévue par les contraventions de 5e classe.

Concours maisons fleuries 2016

Commune déléguée de Macot La Plagne

La commune déléguée de Macot La Plagne, La Plagne Tarentaise, organise chaque année le concours des maisons fleuries. Jusqu'à présent, les candidats souhaitant participer, devaient s'inscrire en mairie. Pour 2016 et afin de récompenser toutes les initiatives personnelles en matière de fleurissement et d'embellissement du village, le jury propose d'abandonner la formule d'inscription au concours. Le concours aura donc lieu dans les mêmes conditions mais sans inscription, avec le passage du jury dans l'ensemble du village et de la station et récompensera l'ensemble des maisons et balcons fleuris lors d'une remise des prix dans l'automne qui suit.

Commune déléguée de La Côte d'Aime

Le concours des balcons, maisons et jardins fleuris est reconduit pour 2016 ainsi que le plus bel épouvantail, pour la deuxième année consécutive. Inscriptions en mairie de la commune déléguée de La Côte d'Aime, La Plagne Tarentaise. tél : 04 79 09 70 62

Commune déléguée de Bellentre

La commune déléguée de Bellentre organise un concours des maisons fleuries.
Dates d'inscriptions : du 1er juin au 30 juin à la mairie de la commune déléguée de Bellentre.
tél : 04.79.07.11.06

Fête du village - 2e édition La Macotaise 11 juin 2016

Organisée par l'AOM - Place du village Macot chef-lieu

Ouverture à partir de 9h00

Défilé de chars, animations déambulatoires (batucada, Clowns et jongleurs de rue, trio de cors des Alpes, Jeux pour enfants et adultes, Balades en hummer et Buggy, fabrication de beaufort, danses et combats médiévaux, danses et chants, expositions mines, sur le bob et jeeps, animations diverses et variées, concert et bal en plein air avec Monsieur Orange - possibilité de se restaurer.

Information : AOM - 06.70.80.62.27.

Euro 2016

Retransmission gratuite des matchs - Ecran Géant - Buvette - salle des fêtes d'Aime.

Programme et information à la Plagne Tourisme Vallée au 04.79.55.67.00

Concert gratuit 24 juin 2016

L'harmonie d'Aime propose un concert sur la place du village de Macot chef-lieu.

A partir de 20h00 -

Repli à la salle polyvalente en cas de mauvais temps

Journée d'entretien des sentiers 25 juin 2016

Communes déléguées de la Côte d'Aime et de Valzan. RDV 7h30 Place de la mairie à La Côte d'Aime. Apéritif offert par la commune. Repas pris en commun à Midi.

Inscription au syndicat d'initiative à partir du 1er juin 2016. tel : 04 79 55 69 25

mail : si.lacotedaime@free.fr

Motor sportive Day 25 et 26 juin 2016

Rassemblement de belles autos toutes générations et toutes puissances confondues pour faire des baptêmes sur route fermée entre Montchavin et les Coches, soit environ 5km l'aller retour !

information : La Plagne Tourisme Montchavin - tel : 04.79.04.07.80

Assemblée Générale du comité des fêtes de Macot

vendredi 17 juin à 20h30. salle sous le groupe scolaire
Ordre du jour :
Rapport moral et financier
Questions diverses

Vous avez envie de vous investir dans l'animation de votre village vous êtes les bienvenu(e)s.
Rendez vous le 17 juin.